

C1 : RESTAURER L'INTERET BIOLOGIQUE DE LA CLADIAIE TOURBEUSE



Cahier des charges

Je m'engage à :

- 1- **Conserver les surfaces** contractualisées en état naturel, **sans les transformer** (mise en culture, boisement de rendement, modification système d'assainissement, remblaiement, dépôt déchets, resemis/sursemis)
- 2- Réaliser un **débroussaillage mécanique ou manuel** : enlever tous les arbustes et ligneux (saules, bourdaines, aulnes, frênes...) en les coupant au ras du sol
- 3- Ne pas déstructurer le sol : en privilégiant les **matériels peu agressifs pour le sol** (petits matériels légers (motofaucheuse, quads, petits tracteurs de type vigneron) ou équipés de pneumatiques adaptés (pneus basse pression, chenilles)) et/ou **en utilisant des techniques adaptées** (broyage sur place des « rouches » et circulation des engins sur le tapis végétal ainsi créé).
- 4- Réaliser les **travaux entre le 1^{er} août et le 30 septembre**, voire en octobre en année sèche et dans tous les cas avant les premières inondations
En cas de conditions d'inondation ou d'humidité exceptionnelles du sol, les travaux pourront être repoussés ou reportés l'année suivante
- 5- **Evacuer les produits de débroussaillage** hors du marais de l'Anglade en prenant soin de déstructurer le moins possible le milieu et le sol, et en disposer de manière satisfaisante : brûlage (hors du marais de l'Anglade) ou broyage (pour déchetterie ou compostage...) ou utilisation à des fins autres (plaquettes pour chaudière...)

Rémunération des engagements

L'aide est accordée sur la base d'un devis estimatif approuvé par le préfet de département au montage du dossier de demande de Contrat, et plafonnée aux dépenses réelles.

Points de contrôle des engagements

- 1- aucune trace de modification de la parcelle (l'état initial du diagnostic biologique faisant foi)
- 2- absence d'arbustes (saules, bourdaines, frênes) – niveau de coupe des arbres débroussaillés : au ras du sol.
- 3- absence de déstructuration du sol
- 4- réalisation effective des travaux entre le 1^{er} août et le 30 septembre
- 5- évacuation effective des broussailles

Pourquoi ce cahier des charges ?

En raison de la régression de l'élevage et de l'évolution des techniques, les usages consistant autrefois à couper le *Cladium mariscus* et les « roseaux » (localement dits "rouche") ont complètement disparu. Il n'existe plus de "bonne pratique". Le milieu évolue peu à peu : il s'embroussaille et tend à se boisier.

OBJECTIFS

Généraux :

- Maintenir la totalité de la surface de Cladiaie du marais de l'Anglade
- Favoriser une plus grande diversité végétale sur les surfaces entretenues
- A l'échelle du marais de l'Anglade dans son ensemble, favoriser l'existence d'une mosaïque de faciès où les faciès jeunes sont privilégiés (en terme de surface) : pour ce faire, retrouver une forme d'entretien proche de celle qui se faisait autrefois, à des fins d'élevage : fauche périodique en fin d'été (tous les ans ou 1x/2 ans ou 1x/3 ans, selon les secteurs), et exportation des produits de fauche afin d'éviter l'accumulation *in situ* de matière organique
- Lors des travaux, veiller à déstructurer le moins possible le milieu et le sol, toute ouverture (sol) étant susceptible de favoriser l'implantation de nouveaux ligneux (arbustes...)
- Eviter le rehaussement du niveau du sol par rapport à la nappe en exportant les produits des fauches d'entretien (pas de broyage)

Spécifiques :

- Lutter contre le vieillissement du milieu et son évolution vers des habitats forestiers dont la valeur écosystémique est très inférieure, soit :
 - en rajeunissant, au sein de la cladiaie, les faciès déjà embroussaillés : "cladiaie-phragmitaie", "cladiaie-saulaie basse" et "cladiaie-saulaie haute ouverte" (cf. carte 1 *in* TERRISSE, 2001) : supprimer les ligneux ou au moins réduire leur densité et leur dynamique de colonisation ; empêcher leur reprise ou l'implantation de nouveaux ligneux par la mise en place ensuite d'un entretien périodique régulier
 - en bloquant la dynamique d'évolution des faciès encore en état : "bas marais alcalin atlantique" et "cladiaie-phragmitaie" : réaliser une fauche périodique (fréquence : de 1x par an à 1x tous les 3 ans)
- Restauration : Réaliser les travaux de débroussaillage tard en saison, c'est-à-dire :
 - le plus près possible des premières inondations d'automne, car une submersion prolongée des souches fraîchement coupées est susceptible d'entraîner leur mort (mais sans intervenir en période de submersion pour éviter la déstructuration des sols) ;
 - en dehors de la période de fructification des arbustes afin d'éviter de disséminer les graines : il faut éviter avril à mi-juillet pour le saule (période de dissémination des aigrettes, puis de dépôt lors de l'assèchement du marais) et l'automne tardif pour la bourdaine (maturation tardive des baies).
 - en dehors de la période de végétation (espèces rares) et de reproduction de la faune (oiseaux, insectes, mammifères...), c'est-à-dire après le 01^{er} août
- Entretien :
 - Les premières années : fauche très tardive (septembre) pour favoriser la mort d'une partie des Marisques (*cladium*) : le bourgeon de croissance (situé à la base des tiges) mis à nu par la fauche, se trouve ainsi exposé aux inondations et aux gelées auxquelles il est sensible ; la densité de Marisques décroîtra, au profit d'autres espèces qui se sont raréfiées
 - Ensuite : fauche tardive mais anticipant largement les inondations automnales (août), afin de laisser au Marisque la possibilité de se redévelopper suffisamment avant les inondations et le gel.

HABITAT NATUREL VISE PAR LA MESURE

"Végétations à Marisque" - code NATURA 2000 : H7210 type 1 (T3, p. 377 à 382)

Habitat prioritaire : habitat essentiellement spatial, notamment en marais de l'Anglade où des mesures de conservation urgentes doivent être envisagées (vieillessement des faciès et évolution rapide vers des habitats forestiers). Ailleurs (marais des Breuils...), il est présent très ponctuellement en linéaires (bords de fossés, long des clôtures...) où sa conservation ne nécessite aucune mesure spécifique.



En outre, de nombreuses espèces végétales d'intérêt national ou régional se développent en marais de l'Anglade :

Grande Douve,

Orchis des marais,

Gratiolle officinale,

Euphorbe des marais,

Gesse des marais...



ESPECES VISEES PAR LA MESURE



Vison d'Europe* *Mustela lutreola* - code NATURA 2000 : E1356

Espèce prioritaire : petit mammifère menacé de disparition à court ou moyen terme, et dont la présence dans la vallée est liée au maintien du caractère naturel des habitats, à leur diversité et à leur bon état de conservation : cours d'eau, prairies, fossés, berges, ripisylves

Loutre d'Europe *Lutra lutra* - code NATURA 2000 : E1355

Mammifère dont la présence dans la vallée est liée au maintien du caractère naturel des habitats, à leur diversité et à leur bon état de conservation : cours d'eau, prairies, fossés, berges, ripisylves. Depuis l'explosion des populations d'Ecrevisses de Louisiane, la Loutre s'en alimente de manière prédominante.

Vertigo de Desmoulin *Vertigo moulinsiana* - code NATURA 2000 : E1016

Escargot microscopique vivant au niveau de la couche supérieure des sols milieux tourbeux et dans la végétation basse. Espèce sensible à l'assèchement trop prolongé, et à l'écrasement.

Cigogne blanche *Ciconia ciconia* - code NATURA 2000 : E A031

Elle utilise le marais de l'Anglade pour s'alimenter (désormais : dominance d'écrevisses de Louisiane).

Busard des roseaux *Circus aeruginosus* - code NATURA 2000 : A080

Rapace diurne construisant son nid au sol, dans les prairies à hautes herbes (ou dans cultures céréalières) et dont les nichées sont susceptibles d'être détruites par les faucheuses.

Marouette ponctuée *Porzana porzana* - code NATURA 2000 : EA119

Elle utilise le marais de l'Anglade pour s'alimenter en toutes saisons, comme refuge, et probablement pour se reproduire bien que, en raison de son extrême discrétion, les preuves manquent encore.

Bihoreau gris *Nycticorax nycticorax* - code NATURA 2000 : E A023

Ce petit héron arboricole et nocturne utilise le marais de l'Anglade pour s'alimenter en toutes saisons. Sa reproduction n'est pas prouvée.

(Potentiel : Cuivré des marais *Lycaena dispar* - code NATURA 2000 : E1060

Papillon directement lié à la présence de prairies alluviales naturelles inondables et, à l'intérieur de ces prairies, à la présence de Rumex dont la chenille se nourrit à l'exclusion de toute autre plante.)



Autres espèces fréquentant l'habitat plus ponctuellement :

Libellules : Cordulie à corps fin (E1041), Agrion de Mercure (E1044), Gomphe de Graslin (E1046)- Toutes s'y reproduisent. L'explosion des populations d'Ecrevisses de Louisiane semble avoir provoqué une chute du succès de reproduction des libellules.

Chauve-souris Grand Rhinolophe (E1304), Minioptère de Schreibers (E1310), Murin à oreilles échanquées (E1321). Toutes les chauves-souris utilisent l'Anglade comme lieu d'alimentation privilégié (chasse aux moustiques et autres insectes)

Brochet (reproduction)